

Lundi 23 janvier 2023 de 18h00 à 20h00

**Auditorium Louis-Edmond Pettiti - Maison du barreau
(2 rue de Harlay – 75001 Paris)**

En hommage à Geneviève Augendre †

Conférence solennelle de l'association Droit & Commerce

L'ATTRACTIVITÉ DU DROIT FRANÇAIS DES AFFAIRES

Il n'est pas un discours juridique contemporain qui ne fasse état de « l'attractivité », vraie ou prétendue, du droit français. L'expression est à la bouche de toute personne publique portant un projet de réforme, de droit public ou de droit privé, qu'il s'agisse de sûretés, de responsabilité, de structure patrimoniale, d'obligations, de contrats ou encore d'environnement.

Que recouvre précisément ce thème ? Est-ce un mot vide de sens ? Est-ce un simple élément de langage ou, à l'inverse, un véritable concept autour duquel doit s'articuler toute réforme ? Quelles en sont, en tout cas, les principales applications et surtout est-ce que les résultats attendus sont bien au rendez-vous tant dans les relations internes que dans les relations internationales ? Autant de questions dont il sera débattu lors de la conférence de « Droit et commerce » du 23 janvier prochain.



Marc RINGLÉ, avocat au barreau de
Marseille, ancien bâtonnier de l'ordre,
président de l'association Droit &
Commerce

Allocution de bienvenue et présentation

Conférence



Philippe DELEBECQUE
professeur émérite - Université Paris 1 (Panthéon-Sorbonne)



Paul-Louis NETTER
président du tribunal de commerce de Paris

Suivie de la

Remise du prix droit et commerce 2022

Et d'un

Cocktail

INSCRIPTION OBLIGATOIRE AU PLUS TARD LE 18 JANVIER 2023

Inscrivez-vous en présentiel (au plus tard le 18-01 à 12h am) → <https://presentielattractivitedroitfrancaisaffaires.viteinscrit.com/>

Inscrivez-vous en distanciel (au plus tard le 18-01 à 12h am) → <https://distancielattractivitedroitfrancaisdesaffaires.viteinscrit.com/>

Inscription obligatoire : participation aux frais de 50€ en présentiel – 70€ en distanciel

Gratuit pour les adhérents de l'association Droit et Commerce, les universitaires, étudiants, magistrats, journalistes et avocats de moins de deux ans de barre.

Validé au titre de la formation continue des avocats pour 2 heures. Une attestation de présence vous sera adressée par mail pour les participations en ligne ou remise sur place à l'issue de la conférence sauf pour les avocats inscrits au barreau de Paris dont l'enregistrement de la présence sera directement adressé par nos soins à l'Ordre, sous réserve que votre numéro de CNBF soit bien renseigné.